



Prevoyance des cadres obligatoire

Par Chriscal

Nouvelle question

J'ai contacté l'employeur de mon mari décédé afin de connaître l'organisme gérant la prévoyance. Il m'a envoyé vers AG2R que j'ai donc appelé . Ils ont bien un contrat collectif de prévoyance pour les salariés non- cadres , mais mon mari n'apparaît pas sur ce contrat (seul cadre de l'atelier). Lorsque j'en informe l'employeur, il me semble mal à l'aise et m'a renvoyé sur l' AGIRC-ARRCO, qui si je ne m'abuse gere uniquement les retraites complémentaires.

S'il s'avère que l'employeur a malencontreusement zappé la prévoyance pour un cadre , à qui dois-je m'adresser pour faire valoir mes droits?? Inspection du travail? Prud'hommes ? Ou un autre organisme de défense des droits des cadres ? J'avoue que je suis un peu embarrassée ?

Merci de votre aide et bon week-end de Pâques

Par chaber

bonjour

recours contre l'employeur

[url=https://www.ag2rlamondiale.fr/sante-prevoyance/prevoyance/conseil-prevoyance-des-cadres-tout-savoir-avec-ag2r-la-mondiale]https://www.ag2rlamondiale.fr/sante-prevoyance/prevoyance/conseil-prevoyance-des-cadres-tout-savoir-avec-ag2r-la-mondiale[/url]

Par Chriscal

Merci beaucoup je les contacte dès mardi